



Systeme motorisé pour le déplacement des échafaudages roulants



Echafaudage roulant

- Steiger Mover: Système motorisé pour le déplacement d'un échafaudage roulant.



<https://www.youtube.com/watch?v=rUYO1ZeT-gs>

Conforme à la législation? (1)

- Code Livre IV, titre 5, article 11 § 6 (AR 31/08/2005) stipule;
- “Aucun travailleur ne peut demeurer sur un échafaudage roulant lors de son déplacement, à moins que l'échafaudage roulant ne soit spécialement conçu de sorte que la sécurité des travailleurs sur l'échafaudage ne soit pas compromise par le déplacement. «

Conforme à la législation? (2)

- Déviations au niveau de la législation sont uniquement possibles si les articles prévoient cette possibilité explicitement.
- Ceci n'est pas le cas pour l'article en question.
- L'article même prévoit cette possibilité, notamment l'échafaudage est spécialement conçu pour cette utilisation. C-à-d si la notice d'utilisation du fabricant est respectée (e.a. sol plat, hauteur limitée(1,1m)), l'utilisation de cet équipement est conforme à la législation.